

# République : les dérapages de la chasse au squat

**IMMOBILIER.** Une locataire de Marseille République a reçu la visite d'un huissier, suivie d'une assignation au tribunal pour squat. Elle porte plainte.

**D**errière la porte d'entrée de l'appartement situé rue de l'Evêché, au 4<sup>e</sup> étage d'un immeuble vétuste, une feuille manuscrite a été scotchée à l'intention des enfants : "Surtout, n'ouvrez à personne". Une banale injonction de mère de famille, qui prend tout son sens dans l'histoire qui suit.

Nacera Ben Mohamed est locataire depuis dix ans d'un appartement de 90 m<sup>2</sup>, aujourd'hui propriété de Marseille République, pour lequel elle s'acquitte régulièrement de 360 euros de loyer. Avec elle, vivent ses trois enfants et son mari, rarement présent.

*du ce mot..."* Après l'intervention d'un voisin, le trio repart.

A son retour et devant le désarroi de ses garçons, elle fonce au bureau de Marseille République. Elle demande à voir le responsable qui lui répond qu'il n'est "pas au courant". Sur ce, débarquent dans le bureau l'huissier et les policiers. "Là, j'ai perdu les pédales, reconnaît-elle. L'huissier m'a dit : 'on a tous les droits'. On nous a fait sortir comme du bétail".

Décidée à ne pas en rester là, elle porte plainte. Nouredine Abouakil l'accompagne. Il est l'un des responsables de l'association Un centre ville pour tous à laquelle Nacera Ben Mo-

défend Madame Ben Mohamed. "J'ai écrit à l'avocat de Marseille République, explique la juriste. Il m'a répondu que c'était une erreur et que l'assignation était nulle. Quand on est une grosse société comme Marseille République, on peut demander des précisions à son gestionnaire. Nexcity, avant d'envoyer un huissier puis une assignation. Une erreur ça va, deux c'est trop !". Son avocate a donc saisi le tribunal d'instance pour "trouble de jouissance" à l'encontre d'une famille en règle. L'audience a été fixée au 18 avril.

Marseille République, par la voix de son président Eric Foillard, estime que des excu-



PATRICK GHERDOUSSI

Nacera Ben Mohamed dans l'appartement qu'elle loue depuis dix ans, rue de l'Evêché.

Ce 22 décembre, à deux heures, elle a été assignée au tribunal d'instance de Marseille.

Ce 22 décembre, à deux jours de Noël, elle est sortie faire des courses, laissant son fils Walid de 9 ans, sous la surveillance du cadet Karim, 12 ans et demi. Les enfants disposent d'un portable, "au cas où". Quand elle rentre, Walid est assis par terre, prostré, se souvient-elle. Nacera trouve ensuite Karim "bleu, allongé sur son lit. Il parlait de façon incohérente, répétait 'la police,.... la police est venue'". Elle raconte : "Un homme a frappé à la porte. Il lui a dit : 'huissier, ouvrez, je sais que vous êtes là'. Et quand il a répondu que ses parents étaient absents : 'tu es obligé de nous ouvrir !'. Le monsieur a montré sa carte officielle devant le judas, vous savez avec marqué 'égalité, fraternité...'. Je leur interdis d'ouvrir la porte, mais Karim a cédé." Selon Nacera, un huissier et deux policiers entrent alors. Ils demandent à l'enfant de fournir les titres d'occupation. Elle continue : "Ils ont dit : 'vous êtes des squatters'. Mon fils n'avait jamais enten-

hamed adhère depuis l'arrivée de Marseille République. "Cet-  
*te dame n'est pas une excitée : elle est courageuse et posée. Mais là, elle voulait faire un scandale. Je lui ai plutôt conseillé d'aller au commissariat du deuxième arrondissement. Son récit était tellement rocambolesque, que les policiers ont cru avoir affaire à une mythomane.*" Ils finissent par enregistrer sa plainte.

#### ERREUR D'ASSIGNATION

Mme Ben Mohamed n'en est pas quitte pour autant. En février, elle reçoit un courrier l'enjoignant de se rendre au cabinet Plaisant-Lambert, huissiers de justice. Le document qui lui est remis lui signifie son assignation en expulsion au tribunal d'instance, le 3 mars 2005 car, "il ressort du PV de constat établi le 22 décembre (...) que Marseille République est victime de la présence d'occupants sans droit ni titre"...

Un peu fort de café, estime M<sup>e</sup> Chantal Bourglan, avocate d'Un centre ville pour tous, qui

ses ont déjà été faites, lors de la visite de Mme Ben Mohamed au siège. "Cet-  
*te dame est une militante de cette association Un centre ville pour tous. La Fontaine l'a dit mieux que moi : 'qui veut noyer son chien l'accuse de la rage'..."* Quant à la visite de l'huissier : "Il s'est trompé d'étage, assure Eric Foillard, c'est aussi stupide que ça". Contacté, M<sup>e</sup> Jacques Plaisant, huissier, considère "qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat" et qu'il n'y a pas eu erreur. "On a frappé à la porte pour savoir qui ils étaient. Je fais un tour général dans le quartier, à la demande de mon client Marseille République, parce qu'il y a beaucoup d'immeubles squattés. Et quand on me donne une assignation, je n'ai pas à en vérifier la motivation".

Le modus operandi choisi par Marseille République a de quoi étonner. L'affaire Ben Mohamed risque d'être emblématique de ce que Nouredine Abouakil appelle un "climat d'inquiétude et d'infériorité" entretenu par le bailleur.

VALERIE SIMONET